

LISI est un groupe industriel mondial, spécialisé dans la fabrication de solutions d'assemblage et de composants à forte valeur ajoutée pour les secteurs de l'aéronautique, de l'automobile et du médical. La relation de LISI avec ses fournisseurs constitue un élément essentiel de la réussite de l'entreprise. LISI attend d'eux un strict respect des lois et réglementations en vigueur dans les pays où ils sont présents ou ceux où ils répondent aux besoins de LISI. L'objectif de cette charte est d'exprimer les attentes de LISI à l'égard de ses fournisseurs. En remplissant les conditions énoncées ci-dessous, LISI s'engage à développer avec ses fournisseurs un partenariat durable et à offrir des opportunités d'accroître les relations commerciales avec toutes ses entités à travers le monde afin d'assurer un succès mutuel et sur le long terme.



DOMAINE D'APPLICATION

La CHARTRE fournisseurs du groupe LISI s'applique indifféremment au groupe et à ses trois divisions **LISI AEROSPACE, LISI AUTOMOTIVE et LISI MEDICAL**.

Les meilleures conditions allouées par les fournisseurs à un site LISI doivent s'appliquer indifféremment à tout site du groupe quelle que soit sa division ou son lieu d'implantation. Les exigences de cette charte doivent être **déployées par les fournisseurs à leurs propres fournisseurs**.



RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DES ENTREPRISES

Les fournisseurs de LISI doivent respecter **les principes de l'ISO 14001** et de **l'OHSAS 18001**, et leurs évolutions futures, et avoir pour ambition d'obtenir ces certifications. Ils doivent en outre engager une démarche de **réduction de leur empreinte environnementale** (*Entre autre : utilisation de matières recyclées, réduction des déchets, réduction des consommations d'énergie, utilisation d'énergie renouvelable,...*). LISI attend notamment de ses fournisseurs qu'ils favorisent le **développement du potentiel humain**, qu'ils conçoivent des **produits écoresponsables**, et qu'ils respectent le règlement relatif aux « **Minéraux des conflits** » (*Conflict Minerals Act*).

Les fournisseurs doivent également appliquer les **dix principes du programme Global Compact des Nations Unies** (*Responsabilité Sociétale des Entreprises*).

Afin d'assurer son devoir de vigilance et de prévenir les risques liés à un de ces principes, la lutte contre la corruption, LISI attend de ses fournisseurs qu'ils appliquent le **Code de Conduite Anti-Corruption** et qu'ils utilisent **le dispositif d'alerte**. Ces outils sont mis à disposition des parties prenantes internes comme externes sur le site internet de LISI dans la rubrique « Ethique ».



RESPONSABILITÉS ET ASSURANCES

Les fournisseurs travaillant avec les différentes divisions de LISI sont conscients de la criticité de ses produits et applications dans les domaines aéronautique, automobile et médical, **assument leurs responsabilités** et souscrivent **des assurances**, auprès de compagnies notoirement solvables, couvrant tous les coûts directs et indirects en cas de défaillance de leurs fournitures et prestations, ainsi que toutes conséquences financières induites dans l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement jusqu'à l'utilisateur final.



CERTIFICATIONS QUALITÉ

Du point de vue qualité, **la certification ISO 9001** est le minimum attendu. Pour les produits et prestations fournis impactant directement la conformité des produits fabriqués par LISI, les certifications **EN9100 pour l'aéronautique** et **IATF 16949 pour l'automobile** seront demandées.



GESTION DU RISQUE

Le fournisseur doit avoir **un processus d'identification, de prévention et de gestion des risques** soutenu par des procédures alimentant **un plan de sécurisation**.



PERFORMANCE OPERATIONNELLE

Les fournisseurs doivent respecter l'ensemble de leurs **engagements contractuels** (*tels que les exigences qualité, les délais de livraison ou de réalisation,...*) et doivent engager un **processus d'amélioration continue** afin d'atteindre l'excellence opérationnelle dans tous les domaines (*santé, sécurité, environnement, qualité, délais, prestations, compétitivité,...*).

L'innovation est un élément clé pour renforcer notre avantage compétitif et LISI tient à inclure ses fournisseurs dans des démarches **d'innovation partagées profitables à chacun**.



PRÉSERVATION DE L'IMAGE DE LISI

Les fournisseurs doivent s'assurer de mettre en place toutes les **mesures nécessaires pour préserver l'image de LISI**.



PROTECTION DE L'INFORMATION

Les fournisseurs doivent traiter de manière adéquate les informations sensibles à caractère confidentiel, exclusives et personnelles et doivent se conformer à la législation applicable concernant **les droits de propriété intellectuelle**, ainsi qu'aux législations nationales et supranationales en vigueur relatives à la **protection des données à caractère personnel**.

30 avril 2018

Emmanuel Viellard
Directeur Général LISI

Christophe Lesniak
Directeur Industriel et Achats LISI